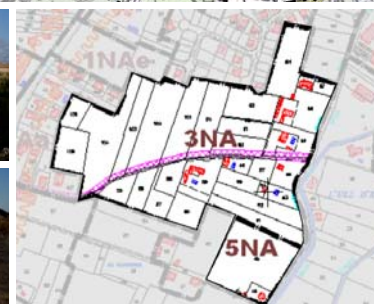




Commune de
PIA

Plan d'Occupation des Sols



- RAPPORT DE PRÉSENTATION
- PLAN DE ZONAGE
- RÈGLEMENT D'URBANISME
- LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Modification n°7 Du POS valant PLU

Document n°4

Document approuvé le 07 / 10 / 2009



INFO CONCEPT
Pôle Urbanisme

132 rue Pierre Ciffre—66 000 PERPIGNAN
☎ : 04.68.08.11.00 ☒ : 04.68.08.11.01
✉ : icv.urba@wanadoo.fr



Si votre terrain est touché par un emplacement réservé pour une voie ou un ouvrage public, une installation d'intérêt général ou un espace vert :

- vous repérez sur les plans, le numéro de référence de cette réserve
- vous recherchez, dans le tableau ci-après cette référence,
- ce tableau vous fournit la désignation de l'opération projetée sur cette réserve et la collectivité ou le service public qui en a demandé l'inscription à ce plan d'occupation des sols,
- les opérations, dont la désignation est accompagnée des lettres SUP motiveront ultérieurement la création de servitudes d'utilité publique.

Il est rappelé que le Code de l'urbanisme dispose notamment, dans son article L 123.17 :

Article L123-17

(inséré par Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art. 4 Journal Officiel du 14 décembre 2000 en vigueur le 1er avril 2001)

« Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un plan local d'urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que ce plan est opposable aux tiers, et même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants. Lorsqu'une des servitudes mentionnées à l'article L. 123-2 est instituée, les propriétaires des terrains concernés peuvent mettre en demeure la commune de procéder à l'acquisition de leur terrain, dans les conditions et délais prévus aux articles L. 230-1 et suivants. »



COMMUNE DE PIA

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'une voie au Sud du vieux village	Commune	2a.00ca.
2	Prolongement de la rue des liserons	Commune	6a.60ca.
3	Prolongement d'une voie de lotissement	Commune	10a.00ca.
4	Création d'un ensemble de voies au lieu-dit le CRES (partie située entre le chemin de l'étang Llong et le chemin de Las Carettes)	Commune	48a.00ca.
5	Création de voies	Commune	16a.16ca.
6	Création d'un ensemble de voies au lieu-dit le CRES (entre la commune de PERPIGNAN et le chemin de Las Carettes)	Commune	18a.00ca.
7	Réservation pour agrandissement de l'espace public et groupe scolaire	Commune	1ha.40a.00ca
8	Réservation pour aménagement d'un espace de loisirs aux abords de la chapelle Notre Dame de la Salut	Commune	6a.00ca.
10	Réservation pour l'aménagement de l'agouille du CRES	Syndicat Intercommunal d'assainissement de la plaine de l'Agly et la Têt	1ha.50a.00ca



Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative
11	Réservation de terrains pour création de voies	Commune	1ha.62a.40ca
12	Réservation de terrains pour l'élargissement de la RN9 pour la mise à 2 x 2 voies avec séparateur central infranchissable et réservation également des terrains nécessaires pour les carrefours et les voies de désenclavement	Etat	10ha.10a.00ca
13	Réservation de terrains pour création d'une voie de liaison entre l'Avenue du Canigou et le lotissement Le Prairial	Commune	13a.00ca.
14	Réservation de terrains pour agrandissement du cimetière	Commune	59a.00ca.
15	Réservation de terrain pour création d'une voie	Commune	12a.00ca
16	Réservation de terrains pour la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales	Commune	4 ha. 62 a 00ca
17	Réservation de terrains pour aménagement d'un espace de loisirs	Commune	86 a 55 ca
18	Réservation de terrains pour création pompes de relevage	Commune	06ca
19	Réservation de terrains pour création pompes de relevage	Commune	06ca
20	Réservation de terrains pour création raquette de retournement	Commune	3a.90ca.
21	Réservation pour création d'une voie	Commune	0 ha 17 a
22	Réservation pour élargissement d'une voie	Commune	0 ha 8,4 a
23	Réservation pour création d'une voie	Commune	0 ha 7 a

